

Travaux d'aménagement de voirie

La circulation et le stationnement seront interdits « **rue de la Sienne** » pendant la période du **24 septembre au 20 octobre 2018** afin de réaliser l'aménagement de la traverse de bourg.

La circulation et le stationnement seront interdits « **rue de l'église** » pendant la période **du 2 octobre au 31 octobre 2018** afin de réaliser la construction de trottoirs et la pose d'enrobé.

La circulation se fera en alternat par feux tricolores et manuellement « **Rue Charles de Gaulle** » pendant la période du **12 septembre au 15 décembre 2018** afin de réaliser l'aménagement de la traverse de bourg. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

La circulation et le stationnement seront interdits « **rue de la Sienne** » pendant la période du **10 septembre au 30 novembre 2018** afin de réaliser l'aménagement de la traverse de bourg.

La circulation se fera sur une voie « **rue de la Sienne et rue de la Cavée** » pendant la période du **3 septembre au 30 novembre 2018** afin de réaliser l'aménagement de la traverse de bourg.